



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 5 décembre 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-12-05-FIA1

Titre de la délibération n° 1 : Point sur les adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

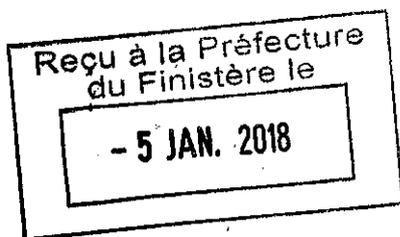
Par délibération du 28 septembre 2017, la communauté de communes Quimperlé Communauté a souhaité mettre fin à son adhésion à Finistère Ingénierie Assistance.

Conformément aux statuts, cette fin d'adhésion sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de délibérer en vue :

- d'accéder à la demande de la communauté de communes Quimperlé Communauté de mettre fin à son adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN

Acte transmis au représentant de l'Etat le **05 JAN. 2018**

Acte publié (ou affiché) le **05 JAN. 2018**

Acte certifié exécutoire le **05 JAN. 2018**

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

05 JAN. 2018
DATE DE TRANSMISSION

1945

1946

1947

1948

1949



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 5 décembre 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-12-05-FIA2

Titre de la délibération n° 2 : Rapport d'orientation budgétaire – année 2018

I / Rappel sur l'exercice 2017

A. L'activité de l'établissement

Structure d'appui aux collectivités finistériennes en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle, Finistère Ingénierie Assistance compte 115 adhérents (dont 5 EPCI) à ce jour. Ses missions demeurent inchangées depuis sa création en mars 2014 : l'appui à l'ingénierie et l'assistance technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement. Dotée d'une équipe de 5 personnes, FIA permet à ses adhérents de disposer d'une offre d'expertise et de prestations complémentaires dans la perspective de conduire des projets de qualité et répondant au plus près de leurs besoins.

Le budget 2017 de l'Etablissement s'est élevé à un peu plus de 355 000 €, dont 77,5 % consacré aux charges de personnel. La participation du Conseil départemental était de 164 000 €.

B. Les recettes

Compte tenu de l'arrivée de nouveaux adhérents dans le courant de l'année 2017, les recettes liées à cette cotisation s'élèvent à 140 111 euros.

Pour rappel : 125 000 euros étaient inscrits au budget primitif.

S'agissant de la participation du département, elle est conforme au BP 2017 d'un montant de 164 000 euros.

C. Les dépenses

Le budget primitif s'équilibrait à hauteur de 355 989.88 €.

Au compte administratif, les dépenses avoisineront les 300 000 €.

Les frais de personnel s'élèvent à près de 269 500 €.

Le coût des moyens mis à disposition par le biais d'une convention (informatique, locaux, véhicules, téléphonie...) se rapprochent de 21 500 €.

La formation et les déplacements des agents représentent environ 7 500 €.

II/ Les prévisions 2018

L'activité de l'Etablissement va se poursuivre essentiellement autour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et des bâtiments. L'eau/assainissement est un domaine qui a déjà enregistré une baisse d'activité depuis le début de l'année 2017 et qui risque de se poursuivre jusqu'au transfert des compétences aux EPCI. Cette évolution n'engendre pas d'incidence budgétaire dans la mesure où l'agent affecté à cette mission a d'ores et déjà été réorienté vers des prestations en voirie, domaine qui fait l'objet d'un très grand nombre de sollicitations.

Une expérimentation dans le domaine de l'entretien de voirie est menée fin 2017 et au cours du 1^{er} trimestre 2018 auprès d'une dizaine de communes. En fonction des résultats obtenus et du bilan qui sera tiré de cette expérimentation, la mise en place de ce service au sein de FIA sera examinée par le Conseil d'administration puis débattue en Assemblée générale le cas échéant. Si ce type d'assistance est généralisée à l'ensemble des adhérents de FIA, il ne devrait pas avoir d'incidences en terme de dépenses puisque les prestations pourraient être assurées par l'un des chargés de projet déjà en poste. En revanche, la rémunération de cette prestation sera étudiée et pourra, si elle est mise en œuvre, engendrer des recettes supplémentaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a engagé une réflexion sur l'opportunité de faire évoluer le modèle économique de FIA. Elle porte sur l'éventuelle modification du système de cotisation et la possibilité de facturer les prestations. Le travail de la commission sera restitué à l'ensemble des membres du Conseil d'administration fin 2017 ou début 2018. Ils décideront alors si une nouvelle forme de valorisation des prestations proposées par FIA s'avère pertinente et si une proposition d'évolution du modèle économique doit être soumis à l'Assemblée générale.

Enfin, l'activité de l'Etablissement va également porter sur l'animation du réseau départemental d'ingénierie publique. Mis en place en 2017, il va poursuivre son travail d'échanges et de coordination. Pour FIA, il va s'agir d'organiser des réunions bimestrielles entre les responsables de chaque structure, ainsi que des réunions bilatérales plus régulières entre les équipes des membres du réseau. A ces occasions, ce sera l'ensemble des agents de FIA qui seront ainsi mobilisés pour des échanges d'informations et de la coordination sur des dossiers communs. Un outil informatique de type espace collaboratif sera par ailleurs mis en place afin de faciliter les échanges d'informations sur les projets suivis par le réseau.

L'animation de ce réseau n'aura pas d'incidence financière dans la mesure où il s'agit d'un travail de coordination entre ses membres, mission confiée aux agents de FIA déjà en poste.

Le budget 2018 est ainsi évalué à 371 000 € (en intégrant l'excédent 2017).

EN RECETTE :

La participation du Conseil départemental est estimée à 186 000 euros.

La contribution des adhérents atteindra 131 000 € et évoluera suite :

- à la résiliation de Quimperlé Communauté 1^{er} janvier 2018 ;
- à de nouvelles adhésions.

EN DEPENSE :

- **Le montant des charges de personnel** pourrait s'élever à environ 272 000 €.

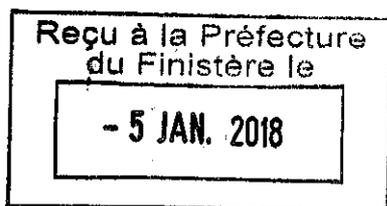
- **Le marché de prestations de service** en vue d'assurer une assistance ponctuelle aux adhérents a été notifié le 28 juin 2017 à la SAFI pour un montant annuel maximum d'environ 40 000 €. Cela représente une moyenne de 10 prestations. 2018 est la première année pleine de mise en œuvre de ce marché.

- **Le remboursement au Conseil départemental des frais** prévus dans la convention de gestion et d'occupation des locaux : loyers et charges, charges de fonctionnement des véhicules, abonnements et communications pour la téléphonie et Internet, etc.

- **La poursuite de la formation des agents** en dehors du catalogue proposé par le Conseil départemental et le CNFPT et participation éventuelle à des colloques ou séminaires.

- **Le développement de supports de communication** et d'un site internet afin de mieux identifier l'offre de FIA. La première consultation faite en 2017 pour le site internet s'est avérée infructueuse. Une procédure a été relancée au dernier trimestre 2017, le site pourra être réalisé sur le 1^{er} semestre 2018.

Le présent rapport a fait l'objet d'un débat en séance.



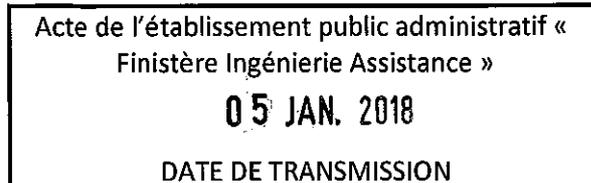
Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Armelle HURUGUEN". The signature is written over a faint, oval-shaped stamp that also contains the name "Armelle HURUGUEN".

Acte transmis au représentant de l'Etat le **05 JAN. 2018**

Acte publié (ou affiché) le **05 JAN. 2018**

Acte certifié exécutoire le **05 JAN. 2018**



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records for all transactions.

2. It is essential to ensure that all data is entered correctly and consistently.

3. Regular audits should be conducted to verify the accuracy of the information.

4. The following table provides a summary of the key findings.



FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 5 décembre 2017

Délibération

N° d'ordre : 2017-12-05-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : Validation de la charte du réseau d'ingénierie du Département

Mis en place au premier trimestre 2017, le réseau d'ingénierie s'est structuré autour d'organismes associés du Département et de quelques services départementaux : FIA, la SAFI, Finistère Habitat, le CAUE, la Direction de l'Aménagement de l'Eau de l'Environnement et du Logement, et la Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacement.

Animé par Finistère Ingénierie Assistance, il a pour objectif d'échanger sur les dossiers suivis par les uns et les autres et de structurer une offre d'ingénierie coordonnée au service des collectivités finistériennes, notamment celles disposant de peu de moyens financiers et humains pour mener leurs projets.

Sa première réalisation a été la co-rédaction d'un Mode d'emploi de l'ingénierie destiné à expliquer et rendre lisibles les moyens développés par le Conseil départemental et ses organismes associés. Il a également pour but de faciliter l'accès à cette offre d'ingénierie départementale en expliquant les missions et conditions d'intervention de chacun, dans les domaines de l'aménagement, la voirie et les déplacements doux, l'habitat et le logement, les bâtiments et équipements publics, ainsi que l'eau potable et l'assainissement.

Au cours de l'année 2017, le réseau s'est traduit par la tenue de réunions bimestrielles à un rythme qui permettait de faire un point régulier de l'avancement des différents projets pour lesquels ses membres sont sollicités en vue d'un accompagnement technique ou méthodologique. Entre mars et octobre, il s'est réuni à 4 reprises, ce qui a permis aux participants d'évoquer environ 65 projets ou opérations.

Les dossiers évoqués concernent au-moins deux membres du réseau. Le but n'est pas de lister l'intégralité des dossiers suivis par tous les organismes, mais bien d'identifier ceux qui peuvent faire l'objet d'un échange de point de vue ou impliquer un autre partenaire à une étape ultérieure du projet.

De ce fait, les dossiers évoqués portent essentiellement sur :

- Des projets nécessitant une approche globale et transversale de type revitalisation de centre-bourg ;

- Des projets complexes de par leur caractère innovant, coûteux ou techniquement compliqués à mettre en œuvre.

Afin de formaliser l'implication de chacun de ces partenaires, le Département a proposé une Charte d'engagement des acteurs de l'Ingénierie publique départementale du Finistère. Celle-ci vise à traduire une mobilisation forte des structures signataires en faveur des maîtres d'ouvrage publics, communes et EPCI, afin de les accompagner de façon concertée dans la réalisation de leurs projets d'aménagement et d'équipement. Avec cette Charte, les membres du Réseau acteurs de l'Ingénierie publique départementale s'engagent sur des objectifs partagés et des principes de fonctionnement.

Au cours de sa séance plénière du 19 octobre 2017, le Conseil départemental a adopté le projet de charte du réseau départemental d'ingénierie.

La validation de la charte est adoptée avec 2 abstentions et 2 contre.

Pour la Présidente du Conseil d'administration
La Vice-Présidente déléguée

Armelle HURUGUEN 

Acte transmis au représentant de l'Etat le **05 JAN. 2018**

Acte publié (ou affiché) le **05 JAN. 2018**

Acte certifié exécutoire le **05 JAN. 2018**

Acte de l'établissement public administratif «
Finistère Ingénierie Assistance »

05 JAN. 2018

DATE DE TRANSMISSION

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

- 5 JAN. 2018